

Procès-verbal :
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le lundi 2 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 26 février 2026, s'est réuni à Blaincourt-lès-Précy en séance publique ordinaire sous la présidence de **Monsieur DEQUIN Mickaël**, Maire de la Commune.

Présents : **Messieurs DEQUIN** Mickael – **FLAMANT** Pascal – **BOCAGE** Jacques
DEBOURGE Guillaume – **FERNANDEZ** Thierry
Mesdames BONNEAU Geneviève – **LOBEL** Nadège – **FRANCOZ** Muriel
LENAIL Carole – **PARMENTIER** Carole – **BLATGE** Caroline

Absents excusés : **Mr NEDELEC** Claude

Absents : **Messieurs CORBEL** Patrick et **MIGNARD** Oswald – **Madame FOSSIER** Laëtitia

Pouvoirs : **Mr NEDELEC** Claude a donné son pouvoir à **Mr BOCAGE** Jacques

Secrétaire de séance : **Mr FERNANDEZ** Thierry

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2026.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote.
Proposition adoptée à l'unanimité.

2 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : ajustements proposés au PLU avant son approbation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été élaboré, et précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation mais que, préalablement à son approbation, il y a lieu d'apporter quelques rectifications suites à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique.

Monsieur le Maire fait savoir que le commissaire-enquêteur a tenu quatre permanences en Mairie (dont une téléphonique), qui lui ont permis de rencontrer 13 visiteurs, ce qui s'est concrétisé par le dépôt de 14 observations écrites.

Une réponse détaillée a été préparée pour chacune de ces 14 observations. **Monsieur le Maire** en donne une lecture *in extenso* et présente de façon détaillée les ajustements proposés au PLU. Le document correspond est présenté en pièce jointe de ce procès-verbal.

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 février 2026, considérant que les résultats de ladite enquête publique et l'avis des personnes publiques consultées

nécessitent quelques ajustements du projet qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du dossier soumis à l'enquête publique, **Monsieur le Maire** propose d'apporter certaines modifications demandées par les personnes publiques, au cours de l'enquête publique qui sont reportées au tableau annexé ci-joint en vue de l'approbation du plan local d'urbanisme

Proposition adoptée à l'unanimité.

3 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : APPROBATION.

Monsieur le Maire mentionne de nouveau le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 février 2026, et rappelle la délibération du paragraphe précédent validant les ajustements apportés au dossier PLU avant son approbation, suite aux observations des personnes publiques et du rapport d'enquête publique. Il considère par conséquent que le PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé.

Monsieur le Maire propose par conséquent d'approuver le PLU, et en profite pour rappeler que ce nouveau PLU implique notamment :

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire,
- de soumettre les clôtures à déclaration préalable,
- de soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que la délibération du conseil concernant l'approbation du PLU fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une publication sur le géoportail de l'urbanisme et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Il rappelle que le PLU ainsi approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Compte-tenu des possibilités de recours, on peut estimer que notre PLU sera applicable à l'été 2026. Pour tous les dossiers d'urbanisme déposés avant cette date, un « sursois à statuer » pourra être mis en œuvre.

4 – Questions et affaires diverses.

Pas de remarques particulières puisqu'un autre conseil municipal s'est tenu le 25 février.

S'agissant du dernier conseil municipal de ce mandat, **Monsieur le Maire** en profite pour adresser ses plus chaleureux remerciements à tous les membres du conseil municipal.

La séance est levée à 21h00.